



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Nombre  
de Conseillers :  
en exercice -11-  
présents 10  
votants 10**

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**

**Le 29 avril**

le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Béatrice LE GUEN.

Date de la convocation du Conseil d'administration : 23 avril 2026

**PRÉSENTS** : Mme LE GUEN, Présidente ; Mme CHAPUT, Vice-Présidente ; Mme FOUCAUD, M. POUmeroULY, Mme MAY, Mme LABIDOIRE, Mme MIDON, Mme THEOLAS, M. RIOU, Mme SENEQUE

**ABSENTS** : Mme PAGLIONE-BISMUTH

**POUVOIRS** : Néant

Madame CHAPUT a été élue secrétaire de séance.

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION CCAS 2026-006**

### DÉLÉGATION DE POUVOIR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Vu** l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**Vu** l'article L.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à donner délégation de pouvoirs à son Président ou à son Vice-Président ;

**Vu** l'article R.123-22 du même code ;

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration en date du 29 avril 2026 procédant à l'élection du Vice-Président du CCAS ;

Il est proposé pour faciliter le fonctionnement quotidien et la gestion du CCAS, de donner délégation au Président du CCAS dans les matières suivantes :

- attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être règlementairement passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant

Il est proposé de donner délégation au Vice-Président dans les mêmes manières en cas d'absence ou d'empêchement du Président,

Conformément aux prescriptions de l'article R.123-22 DU Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président ou le Vice-Président devront, à chaque séance du Conseil, rendre compte des décisions prises sur le fondement de la présente délégation.

## SUITE DE LA DÉLIBÉRATION CCAS 2026-006A DÉLÉGATION DE POUVOIR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité,

- **D'ACCEPTER** les décisions ci-dessus.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.*

*Pour Copie conforme  
La Présidente,*

**Béatrice LE GUEN**



**Béatrice LE GUEN**  
Madame le Maire  
1 juin 2026